

PREMIER MINISTRE

**COMMISSION NATIONALE  
DE LA  
COOPERATION DECENTRALISEE**

-

**DEUXIEME SESSION PLENIERE  
DE L'ANNEE 2015  
LUNDI 29 JUIN 2015  
Palais des Congrès de Paris**

---

**COMPTE RENDU**

**établi par le Rapporteur  
en application du décret n° 2014-1403 du 25 novembre  
2014  
(article R. 1115-14 du code général des collectivités  
territoriales)**

---

## CE RECUEIL COMPREND :

- Le texte du discours introductif de Madame Girardin, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie, présidentant la C.N.C.D., et, en deuxième partie, celui de Madame Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique,
- Le compte rendu analytique des débats,
- Des pièces annexes pour l'information des membres de la C.N.C.D.

*N.B. Les propos attribués à chacun des intervenants constituent un résumé de leur prise de parole et, sauf citation explicite, ne sont pas la reprise verbatim de leurs déclarations.*

# **Introduction par Mme Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie CNCD, 29 juin 2015**

Je salue les membres de la CNCD, instance essentielle pour le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales sur la l'action internationale des collectivités.

Je remercie les organisateurs du Forum de l'action internationale des collectivités (Cités Unies France et Média Contact Services) d'accueillir, juste avant le Forum, cette réunion CNCD, reprenant une tradition que j'ai plaisir à relancer.

Je vous prie d'excuser l'absence du ministre Laurent Fabius, pris par d'autres engagements importants aujourd'hui, mais qui nous a demandé de le tenir informé des résultats concrets de cette séance de la CNCD.

L'action internationale des collectivités locales est une dimension de la coopération française qui est de plus en plus prise en compte et reconnue, notamment dans la loi sur le développement et la solidarité internationale de juillet 2014.

Pour la première fois, le Président de la République va intervenir sur ce thème en s'adressant aux élus français et étrangers qui participent cette année au 6<sup>ème</sup> Forum de l'action internationale des collectivités, qui se tient à partir de cet après-midi, ici même, ainsi que demain toute la journée.

Ce n'est que justice, avec près de 4800 collectivités impliquées, plus de 50M d'euros d'aide par an.

---

2015 est une année centrale pour le développement, autour de trois temps forts :

## **1. Addis Abeba, Conférence internationale sur le financement du développement :**

Il s'agit de dessiner le monde de 2030, avec une vision universelle et intégrée : économie, social, environnement. Un monde avec « zéro carbone et zéro pauvreté ».

L'enjeu consiste à passer de l'aide publique au développement au financement du développement en permettant à tous les acteurs de jouer leur rôle : gouvernements du Nord et du Sud, ONG, entreprises, mais aussi, bien sûr, les collectivités.

Il nous faut développer des outils (prêts dédiés, fonds spécialisés : Ficol), encourager les actions – l'agenda des solutions, les échanges.

## 2. Les nouveaux objectifs pour le développement durable :

Les collectivités sont invitées à y contribuer encore plus qu'elles ne l'avaient fait à l'occasion des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000.

Vous avez beaucoup travaillé sur ces enjeux, nous aurons l'occasion d'en reparler ce matin, mais je voudrais introduire rapidement ces travaux.

Jean-Paul Bachy est intervenu à New York (7-8 janvier 2014) auprès du groupe de travail « Développement Economique Local ») et à Berlin auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC 20-21 mars 2014).

André Viola est intervenu en Grèce et à Turin en 2014, dans le cadre de groupes de travail du PNUD.

Une étude sur l'économie sociale et solidaire, sur l'inclusion sociale, de l'Assemblée des Départements de France dont André Viola pourra nous dire tout à l'heure comment l'ADF entend poursuivre ce travail de façon opérationnelle.

Sur la jeunesse et la mobilité, je remercie chaleureusement Jean-Claude Mairal, qui s'investit depuis longtemps sur ce sujet qui me tient à cœur.

Vous le savez, j'ai lancé une grande réforme du volontariat de solidarité internationale autour de trois axes :

- Lisibilité et simplification

- Ouverture à tous les jeunes, de tous milieux
- Reconnaissance, parce que cela doit servir aux jeunes au jour le jour

Le groupe de travail qu'il préside au sein de la CNCD a bien avancé, ses conclusions sont très utiles et nourriront notre réflexion. Nous l'entendrons aujourd'hui nous faire part des conclusions opérationnelles de sa feuille de route.

Sur la sécurité alimentaire, secteur prioritaire, c'est non seulement le combat contre la malnutrition, mais également l'assurance d'un développement local équilibré (inclusif, créateur d'emplois, durable).

Nous avons cette année, à Milan, une exposition universelle consacrée principalement à l'agriculture et à l'alimentation.

En liaison avec la FAO, je sais que la DAECT et plusieurs régions françaises agissent dans le cadre de l'ORU-FOGAR (Organisation des régions Unies - Forum Global d'Associations de Régions) pour faire valoir le savoir-faire et les propositions françaises.

### 3-Climat et la Conférence de Paris en décembre prochain.

Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été prises depuis le début de l'année :

- Bordeaux sur les questions énergétiques fin janvier ;
- Paris avec la réunion des maires des capitales à l'initiative d'Anne Hidalgo;
- Marseille avec MEDCOP21 axée sur les questions de climat en Méditerranée en mai, à l'initiative de Michel Vauzelle, les 4 et 5 juin derniers.
- Mercredi et jeudi prochains en Rhône-Alpes, à Lyon, le Sommet « Climat et territoires » sous la houlette de Ronan Dantec et de Bernard Soulage, qui va constituer une étape importante pour la dimension territoriale de « l'agenda ses solutions ».

L'Etat aussi est à l'initiative dans ce domaine, puisque le partenariat entre le MAEDI (DAECT) et le ministère de l'agriculture, le ministère de l'environnement et la fondation

Schneider Electric, a permis le succès du premier appel à projet thématique en direction des collectivités territoriales.

Cet appel à projet « spécial Climat » permet aujourd'hui d'accompagner 22 projets portant sur l'atténuation des effets du changement climatique comme sur l'adaptation à celui-ci.

Climat, sécurité alimentaire, eau pour tous, ODD... : rarement l'agenda international n'aura été aussi favorable pour faire porter la voix de nos engagements dans leur cohérence, avec force.

---

Nous ferons un point sur la dimension économique des coopérations décentralisées avec l'adoption du Plan d'action du Comité économique de la CNCD que Matthias Fekl a inauguré avec succès le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Je tiens à vous rappeler l'importance de la coopération économique décentralisée, pour le développement de nos entreprises et de nos territoires et de ceux de nos partenaires.

Cette coopération économique doit être soutenue, favorisée et amplifiée, notamment par la mutualisation de l'effort, et l'intégration des entreprises dans les coopérations, solides, que vous avez établies et qui offrent un cadre sécurisé et sécurisant pour le développement de l'action internationale des collectivités.

J'aimerais aussi vous rappeler tout mon soutien à la francophonie économique, et rappeler la contribution que les collectivités territoriales françaises peuvent y apporter.

Je pense notamment à votre expérience pour favoriser la mobilité et l'expérience internationale, et de faire du français un atout pour l'insertion professionnelle et la dynamisation du réseau d'affaire francophone. Je comprends que le Président Bachy interviendra sur ce sujet dans quelques instants avec des initiatives concrètes en la matière.

Je profite de ce message pour rappeler l'importance des collectivités d'Outre-mer : leur connaissance de leur bassin maritime doit être mise à profit.

S'agissant de la dimension institutionnelle, vous vous rappelez que nous avons commencé lors de la dernière CNCD à clarifier l'impact de la réforme territoriale aujourd'hui à l'œuvre pour l'action internationale des collectivités territoriales. La fusion des régions françaises et la nouvelle répartition des compétences, vous le savez, doivent en effet être dès aujourd'hui anticipées au maximum afin d'assurer la continuité des coopérations et des conventions engagées.

Nous aurons le plaisir d'entendre ma collègue Marylise Lebranchu tout à l'heure à ce sujet.

Nous reviendrons sur tous ces points ; nous allons avoir une séance riche et je souhaiterais que chacun s'attache à concentrer son intervention sur le/ les message(s) essentiel(s) qu'il souhaite faire passer afin que nous puissions garder du temps pour avoir un véritable échange ; car c'est cela qui est important.

Tenir les délais est d'autant plus important que j'ai le plaisir d'offrir, à la fin de cette séance et comme je vous l'avais promis la dernière fois, un cocktail déjeuner.

Je passe la parole au Vice-président Jean Paul BACHY.

## **Intervention de Monsieur Jean Paul BACHY, Vice-président de la CNCD**

Après l'intervention liminaire de la Ministre (voir ci-dessus), **M. Jean-Paul BACHY, vice-président de la C.N.C.D.**, remercie Mme GIRARDIN et les personnalités présentes. La C.N.C.D. est désormais bien en route. Elle tient des réunions régulières, l'ordre du jour et les dossiers sont communiqués suffisamment en amont, les groupes de travail se réunissent et produisent des contributions, le Comité économique s'est installé, pour une inauguration officielle sous la présidence de M. Mathias FEKL. Cela correspond à une dimension que nous voulions donner, en plus de l'aide et de la solidarité, mais sans oublier ces dernières. Cela marche bien parce que les ministres sont là, en personne, et de manière régulière depuis le rapport Laignel. Cette semaine s'annonce intense (en raison du 6<sup>ème</sup> Forum, du Sommet de Lyon et de la Conférence de Reims – *Note du rapp.*). Le Président de la République reconnaît le travail accompli par les collectivités territoriales pour conforter la présence française. Le Forum a permis la venue de nombreuses délégations étrangères. Il s'agit bien de créer une dynamique des personnes, et en premier lieu des responsables élus.

Il souhaite donner son point de vue en priorité sur certaines dynamiques en cours. Tout d'abord le Sommet de Yamoussoukro sous l'égide de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (U.E.M.O.A.), fin juin 2015, ayant pour but de préparer la contribution africaine à la C.O.P. 21. Mme Michèle SABBAN était là au titre du G 20 et on a débouché sur une résolution unanime. Cela laisse entendre que dès Lyon, on pourra compter, de la part de ces États, sur un soutien à la position de la France. Quelques points très intéressants en ressortent :

- le lien entre le dérèglement climatique et nos modèles de développement : pas de métropolisation à marche forcée, équilibre rural-urbain, développement agricole et alimentaire sur la base des conclusions du *Core Group* sur la sécurité alimentaire ;
- la forte attente des pays africains à l'égard de la Conférence de Paris et un appui déterminé au principe « pollueur-payeur » vis-à-vis des grandes puissances qui n'ont pas joué le jeu et doivent évoluer.

Evoquant la rencontre de Reims le 4 juillet, M. BACHY souligne l'originalité de ce format associant élus, avec la participation de l'Association internationale des régions francophones (A.I.R.F.), et chefs d'entreprises, avec le réseau africain des chambres de commerce, dans la ligne des orientations qui se sont manifestées au sein du Comité économique de la C.N.C.D. Il s'agit de définir avec les entreprises des objectifs concertés, sans subordination, ni confusion des fonctions. Parfois il y a des interrogations, comme par exemple sur le lien entre investissements à l'extérieur et délocalisations, mais en fait ce sont les entreprises qui s'internationalisent le plus qui créent le plus d'emplois. Il mentionne la création de la *Fondation Africa France*, présidée par l'économiste franco-béninois Lionel Zinsou, avec le désormais Premier ministre du Bénin, et note l'émergence de démarches convergentes, ainsi qu'une vraie concertation entre associations d'élus et ministères. Il déclare que cela n'aurait pu se faire sans l'existence de la D.A.E.C.T., avec son « équipe (trop) restreinte qui nous soutient ». Il manifeste sa volonté – et cite dans le même sens le témoignage de l'A.M.F. et de l'A.D.F. à côté de celui de l'A.R.F. - de la voir se pérenniser pour mener à bien son travail dans la durée.

**M. Bertrand FORT**, *délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales et secrétaire général de la C.N.C.D.*, remercie M. BACHY de son soutien et commente le dossier de la C.N.C.D., disponible en ligne et téléchargeable. Il souligne que cette réunion est plus que par le passé ouverte aux réseaux multiacteurs et aux partenaires. Il salue les nouveaux membres siégeant au titre de l'Assemblée des Départements de France, après la mise en place des conseils départementaux et dit ensuite un mot sur les *chantiers*. Il fait part des résultats de l'appel à projets « Climat », évoque MEDCOP 21 à Marseille les 4 et 5 juin derniers et le Sommet de Lyon de début juillet.



## **1<sup>ère</sup> partie :**

### **Points sur le travail des chantiers de la CNCD et propositions de travail pour 2015-2016**

#### **Intervention de Monsieur Roland RIES, Président du Groupe de travail « 1% Déchets », Maire de Strasbourg, Président de Cités Unies France**

M. Roland RIES, *président de Cités Unies France et maire de Strasbourg*, présente la communication sur le « 1% déchets », suite à la décision prise en octobre 2014 sur la base de la loi d'orientation et de programmation du 7 juillet 2014. Après avoir souhaité au nom de C.U.F. la bienvenue aux participants du Forum, manifestation rassemblant plus de 1500 inscrits, noté qu'on renouait ainsi avec une tradition, et remercié Bertrand FORT pour son accompagnement du « Groupe 1% », il aborde ce problème en soulignant sa complexité du point de vue juridique. Il mentionne le rôle joué par Sylviane OBERLE, de l'A.M.F. en qualité de rapporteur et celui de M. GARNIER de l'association AMORCE. Cette loi, moins d'un an après sa promulgation, doit pouvoir entrer dans une phase opérationnelle. Elle vise à sécuriser les interventions dans un domaine essentiel. A cet égard et au-delà de points communs se manifeste une différence voyante et perturbante entre le Nord et le Sud. Non seulement ces interventions sont désormais autorisées mais elles se voient dotées d'un cadre légal. L'objectif est double : préciser les modes d'intervention sur la collecte et le traitement des déchets ménagers, diffuser le plus largement possible l'information sur ce financement. Il avait fallu du temps pour faire connaître et favoriser la montée en puissance du dispositif Oudin-Santini sur l'eau et l'assainissement. La popularisation du nouveau système va de pair avec la COP 21. Elle passe par la rédaction d'un *vade-mecum* juridique, dont la sortie est prévue en juillet, et d'un document de communication. M. RIES commente l'agenda en relation avec le sujet traité : le Forum, Lyon les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, le congrès d'AMMORCE à Chambéry les 20 et 22 octobre, le Salon des Maires, avant la Conférence de Paris le Bourget du 30 novembre au 11 décembre et annonce des séances de formation pour les élus. Cela a été un travail compliqué, la répartition des compétences entre communes et intercommunalités n'étant pas la même partout, aussi bien pour ce qui est des déchets qu'en matière de coopérations décentralisées. Il conclut en remerciant tous les participants qui ont débroussaillé cette question et assaini ce terrain juridique.

La Ministre exprime ses remerciements au Groupe de travail et au président RIES.

#### **Intervention de Monsieur Jean-Claude MAIRAL, Président du Groupe de travail « Territoires, jeunesse et mobilité », Président du Conseil de développement du Pays Vichy-Auvergne**

M. Jean-Claude MAIRAL présente la communication sur les travaux du Groupe « Territoires, jeunesse et mobilités », dont les recommandations détaillées figurent au dossier et remercie Bertrand FORT et Maurille BEROU de la D.A.E.C.T., ainsi que l'A.F.C.C.R.E. et Valérie LOIRAT qui a été rédactrice du rapport et les organisations qui ont participé, notamment *France Volontaires*, rappelant que cette approche est une priorité du Président de la République, du Gouvernement et de toute la Nation. De ce travail fait en direction des collections territoriales et avec elles, émergent 10 recommandations :

- 1 – Adopter une approche transversale au sein des collectivités, tous services confondus,

- 2 - Diversifier les publics jeunes, y compris les moins favorisés et en n'oubliant pas le milieu rural,
- 3 - Promouvoir une participation active des jeunes, autour du principe de citoyenneté,
- 4 - Sécuriser les relations entre partenaires,
- 5 - Veiller à l'application des dispositions légales,
- 6- Mobiliser les partenaires locaux dans des stratégies multi-acteurs et assurer la mobilité européenne des jeunes, en s'appuyant sur des comités régionaux, mais avec des moyens interministériels et la création d'un *Fonds national pour la mobilité des jeunes*.
- 7 - Tenir compte de la dimension linguistique et interculturelle,
- 8 - Favoriser l'employabilité, par la certification, la valorisation des compétences et l'implication des entreprises,
- 9 - Développer l'évaluation, donner à voir les expériences positives,
- 10 – Associer pleinement les jeunes d'outre-mer, en tenant compte des spécificités qu'ils représentent.

Sur la base de ce document et dans le cadre des deux appels à projets de la D.A.E.C.T., on peut s'attendre à un fort effet de levier dans les domaines du volontariat (à partir d'octobre 2015) et de la formation professionnelle. On a essayé avant tout d'être concrets au service de cette priorité.

**M. FORT** rappelle lui-aussi les conditions de travail du Groupe, le rôle de Mme LOIRAT dans l'élaboration de ce travail substantiel et bien documenté et confirme le lancement des appels à projets Volontariat et Formation professionnelle, rappelant qu'il s'agit pour ce dernier domaine d'une compétence régionale sur laquelle les nouveaux conseils régionaux auront tout particulièrement à se positionner dès leur installation, la date de dépôt des projets étant en ce qui les concerne adaptée à leur calendrier de mise en place.

**Mme Jocelyne BOUGEARD**, *représentant l'A.F.C.C.R.E.*, tient à exprimer au nom d'Alain JUPPE qui la préside qu'il s'agit bien d'une priorité dans un contexte de fermeture et de tension. Cela constitue un devoir vis-à-vis des jeunes et la promotion de ce travail sera faite auprès de ses 1300 collectivités territoriales adhérentes.

**La Ministre** confirme qu'elle suivra avec attention ce dossier.

**M. Nicolas MARQUES**, *représentant le ministère de l'éducation nationale*, exprime sa satisfaction d'être associé à la suite du développement de ce rapport.

## **Intervention de Monsieur André VIOLA, Président du Groupe de travail « Inclusion sociale », Président du Conseil départemental de l'Aude**

**M. André VIOLA**, *président du Conseil départemental de l'Aude, représentant l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.)*, présente alors la communication sur **l'inclusion économique et sociale**, sur l'invitation de la Ministre, qui rappelle son déplacement effectué « chez lui » sur ce thème. Il souligne que cela fait suite au travail lancé par Cités Unies France en 2013 à la demande du ministre Pascal CANFIN, ainsi qu'il l'avait déjà indiqué lors de la séance plénière du 3 mars. Il faut partir d'un nouveau paradigme : des solutions partagées à des enjeux communs, la lutte contre la précarité, l'approche multi-acteurs (Etat, collectivités territoriales, société). Il faut tirer les conclusions des études déjà disponibles, des rencontres d'Athènes et de Turin sur ces questions avec la participation du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) qui a sollicité d'être associé à cette deuxième phase, en liaison avec les enjeux de l'*Agenda Post-2015* et des *Objectifs du*

*Développement Durable (O.D.D)*. La D.A.E.C.T. nous accompagnera dans la première année de ce processus (2015) avec 3 objectifs :

- constituer un « *do-tank* » (l'intervenant demandant à la Ministre d'excuser ce terme « non francophone »), avec les experts des communes, des départements et des régions,
- à la demande notamment du P.N.U.D. d'avoir des projets plus construits et mieux évalués,
- s'inclure dans des démarches multilatérales, spécialement avec le programme ART-Gold du P.N.U.D. et l'appui du ministère.

On est donc dans une phase très concrète. Il s'agit rien moins que d'alimenter les réflexions sur les O.D.D. et d'être les premiers à les mettre en œuvre.

**La Ministre** dit son plein accord avec ces paradigmes, évoque sa visite au Niger, pays où l'on doit faire face à tous les défis en même temps. Il faut une *réponse collective* avec l'ensemble des acteurs (collectivités, O.N.G. et entreprises).

### **Intervention de Monsieur Jean Paul BACHY, Président du Groupe de travail « Francophonie économique », Président Conseil régional de Champagne-Ardenne**

**M. BACHY** présente la communication sur la **francophonie économique**, sujet qu'il avait déjà abordé en séance plénière de la C.N.C.D. La Francophonie représente un potentiel de plusieurs centaines de consommateurs mais où il y a aussi des investisseurs. En lien avec les travaux du Comité économique, il souligne :

- le rôle des diasporas, dont on ne connaît pas forcément les ressources en termes d'étudiants, de diplômés, etc.
- la nécessité de constituer des plate-formes communes,
- le fait qu'il existe maintenant des comités régionaux pour l'internationalisation et, dans certaines régions, des ambassadeurs qui y sont affectés, formule dont il se dit satisfait pour ce qui est de sa région ; il convient de rendre les uns et les autres plus attentifs aux attentes et aux enjeux des pays francophones.

Il rappelle qu'au moins la moitié des coopérations décentralisées se situent dans des pays entièrement ou partiellement francophones et qu'il y a donc lieu de mieux identifier ce potentiel. Il se réjouit que l'Agence française de développement (A.F.D.) soit présente, tout en regrettant que l'A.I.R.F. n'ait pas pu être invitée sous le même statut que l'A.I.M.F., à cause de cette question frustrante liée à sa non reconnaissance comme *opérateur* de la Francophonie, tout en pensant que cela finira bien par s'arranger.

**La Ministre** convient que l'enjeu du grand marché francophone, qui s'achemine à long terme vers une communauté de 750 millions de locuteurs, est en effet mal connu et qu'il faut porter attention aux besoins des P.M.E. du Sud.

Venant au sujet des futurs « chantiers », **la Ministre** rappelle que trois groupes seraient en mesure de fonctionner sur les deux années 2015-2016. **M. Bertrand FORT** propose deux « chantiers » : **le numérique** et **le tourisme**.

## **Intervention de Monsieur Emmanuel EVENO, Président de Villes numériques**

Sur ce premier « chantier » **M. Emmanuel EVENO**, président des *Villes numériques*, est invité à présenter le sujet. Il indique les approches prioritaires qu'il propose d'adopter, en lien avec les réseaux associés travaillant avec le Ministère : les jeunes, l'inclusion numérique, l'organisation du travail avec les collectivités territoriales. Rappelant que 1000 collectivités françaises sont labellisées à ce titre, il fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une démarche unilatérale du Nord vers le Sud, mais qu'il faut étudier toutes les configurations, chaque fois avec un appareillage spécifique. Il rappelle l'existence d'un guide de la coopération décentralisée en la matière et fait le lien avec la question de l'attractivité des territoires, ainsi qu'avec les labels « *French Tech* ». Cette problématique a des liens étroits avec :

- La citoyenneté (budgets participatifs, démocratie numérique),
- L'appui à la décentralisation,
- L'usage des réseaux.

Il rappelle la nécessité de liens effectifs avec la société civile, le monde de l'expertise et les acteurs de la diffusion.

**M. Bertrand FORT** confirme que ce « chantier » commencera ses travaux à la rentrée de septembre 2015 et qu'il s'agira avant tout d'un travail transversal.

## **Intervention de Monsieur Philippe MAUD'HUI, Directeur de l'ingénierie et du développement d'Atout France et de Madame Anne-Claire GAUDRU, chargée de mission de Cités Unies France sur le tourisme**

**Sur le tourisme**, dont M. FORT rappelle qu'il s'agit d'une priorité du Ministre, la communication est présentée conjointement par **M. Philippe MAUD'HUI**, directeur de l'ingénierie et du développement d'*Atout France*, et **Mme Anne-Claire GAUDRU**, chargée de mission de *Cités Unies France* sur le tourisme. M. MAUD'HUI rappelle qu'*Atout France* est le bras armé de l'Etat, mais aussi des acteurs publics et privés du tourisme. Constitué sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (G.I.E.), comptant plus de 1000 membres, des collectivités territoriales, des comités régionaux ou départementaux du tourisme, il a une triple mission :

- Stimuler la venue des touristes en s'appuyant sur la capacité d'une équipe de 50 personnes couvrant 35 marchés,
- Agir sur l'offre, en tenant compte de la demande de qualité et de l'évolution des attentes des clientèles,
- Exporter l'ingénierie française du tourisme.

Le marché touristique mondial devrait doubler en 15 ans, passant de 1 à 2 milliards de personnes. La France reçoit chaque année 80 millions de visiteurs et peut compter sur la notoriété de nos destinations et de nos marques. Il signale le concept de « contrat de destination » et le fait que nos formules de partenariat public-privé sont de nature à intéresser de nombreux pays où la gestion de la politique touristique est le seul fait de l'Etat. Il cite les financements A.F.D., la capacité d'*Atout France* à rendre des services rémunérés et indique les moyens de faciliter l'accès aux marchés des entreprises françaises. Le tourisme constitue une « *famille export* » et il faut construire une « équipe de France », par la complémentarité des opérateurs que sont *Atout France*, *Business France* et la B.P.I. - cette dernière étant intervenue dans des projets en Chine, dans le pays de l'ASEAN, au Monténégro - et de tous les acteurs, notamment ceux du territoire. Ces stratégies sont liées au modèle de développement choisi, à l'image et aux politiques territoriales, pour arriver à une meilleure

répartition des flux touristiques dans l'espace et dans le temps et à une prise en compte des impératifs du développement durable, sans oublier l'appui aux démarches de qualification. Il cite ses interventions en Haïti, en Tunisie, au Sultanat d'Oman, en Chine, et en conclut que la coopération décentralisée est une démarche très utile et vraiment complémentaire à celle des opérateurs. Il annonce des formations de terrain en France, mais tout est à construire, alors que jusqu'à maintenant les initiatives restaient occasionnelles.

**Mme Anne-Claire GAUDRU**, pour sa part, fait l'historique des travaux menés par C.U.F., partant d'une impulsion donnée par M. Jean-Claude MAIRAL. Cette étude a permis l'identification des outils, des acteurs publics et privés de la filière, sur un sujet par nature transversal. Commentant la notion de tourisme responsable, elle montre comment on passe du projet au produit et met en évidence l'aspect innovation (*cf. le cluster Paris Welcome City*), les collectivités territoriales constituant un pilier spécifique. Y-a-t-il des modèles particuliers (randonnées pédestres, gîtes, recours à des chartes) ? La question a été creusée et peut servir de base à des études ultérieures, en tirant le parti des « erreurs » sans doute liées à la difficulté du travail en interministériel.

## **2ème partie :** **L'action internationale des collectivités territoriales**

### **L'action économique des collectivités territoriales à l'international par Monsieur Bertrand FORT, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales**

**M. FORT**, puis **la Ministre** insistent sur la nécessité d'une capitalisation préalable, Mme GIRARDIN faisant remarquer que pour sa part, à Saint-Pierre-et-Miquelon, elle avait tenu à favoriser l'usage de termes français et l'accueil de touristes francophones.

M. FORT présente la synthèse des travaux préliminaires et des orientations (plan d'action) du Comité économique de la C.N.C.D. Ce plan d'action est adopté par les membres de la C.N.C.D.

M. FORT rappelle que les *belles histoires* qui ont été mises en exemple sont assorties de références chiffrées et d'une mesure de l'impact, ce qui est le plus difficile à obtenir. Il souligne l'apport des bureaux de représentation, la fonction incitative des cofinancements, l'importance de *l'implication des chefs d'exécutifs* - et de leur force d'entraînement - de même que le rôle des ambassades et l'intégration des objectifs dans les plans d'action des ambassadeurs.

**M. SOULAGE** note à cet égard que c'est bien, mais qu'il faut un *pivot* pour animer, par pays et par secteurs, afin de savoir « *qui va où* ».

---

*(pause)*

### **L'action internationale des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par Monsieur Bernard SOULAGE, Vice-président de la région Rhône-Alpes**

**M. Bernard SOULAGE**, *vice-président de la région Rhône-Alpes*, intervient pour présenter le Sommet mondial « Climat et territoires » (Lyon, 1er et 2 juillet 2015), situant

cette grande manifestation dans la séquence menant à la COP 21 et à l'élaboration d'un *Agenda des solutions*. Il souligne l'importance de tout ce qui pourra être engrangé pour la conférence de Paris et fait remarquer que dans de nombreux grands pays (le Canada, l'Inde, la Chine et même les Etats-Unis) les entités fédérées peuvent peser lourd et avoir des positions plus avancées que leurs Etats respectifs, se référant à l'action des provinces canadiennes ou à celle, connue de longue date, de la Californie. Il rappelle, pour éviter toute confusion sur les objectifs qu'il s'agit bien non seulement d'adopter des textes contraignants, mais véritablement de revenir sur une *trajectoire à 2°* alors que nous sommes actuellement encore sur une trajectoire à plus de 3°.

## **L'action internationale des collectivités en Méditerranée par Monsieur Michel VAUZELLE, Président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**M. Michel VAUZELLE**, *président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, retrace l'apport MEDCOP, « modestement dans son rôle régional » et évoque la position du Président de la République souhaitant faire de la COP 21 une grande réussite. La Méditerranée est un point particulièrement chaud de l'évolution climatique et il rappelle les engagements de la conférence « 5+5 » pour une « Méditerranée de projet », le rapport remis à ce sujet il y a trois ans et le discours faisant de la Méditerranée une « communauté de destin ». A Marseille, pour MEDCOP, étaient représentés pour deux jours à Marseille tous les pays concernés, au niveau national, à celui des walis ou gouverneurs, à celui des collectivités, sur les problèmes de la faim, de la soif, des migrants...les tensions qui créent les guerres. Les pays du sud de l'Europe, solidaires (il cite la Grèce, mais aussi le Portugal) ont participé à des échanges constructifs, débouchant sur des propositions, qui seront, pour le Président et pour Laurent FABIUS qui présidera la Conférence, autant d'éléments de solutions. Finie la période post-coloniale, celle des leçons mal reçues. Lorsque cette attitude subsiste encore, cela se traduit par un rejet de l'action de l'Europe. Il évoque le contexte de crises, pour dire que lors de son premier mandat, à partir de 1998, le travail avec les régions était facile. Puis il y a eu le repli. Mais maintenant que la crise est tellement grave, on est obligés de réagir ensemble, sur le terrorisme, le climat, les migrants plus ou moins clandestins. Il y aura donc *la parole de la Méditerranée* à Lyon et à Paris. Le climat physique déteint sur la climat politique et la démocratie. Il signale la rencontre organisée par la Conférence des régions périphériques maritimes (C.R.P.M.) en Grèce le mois dernier et ses propres déplacements en Sicile, à Lampedusa et la visite à Martin SCHULTZ, président du Parlement européen, avec la devise « Tous méditerranéens », et la référence à « l'esprit du 11 janvier ». Une *réponse fraternelle* aux questions climatiques est possible.

**La Ministre** fait part de ses remarques : chacun doit se sentir responsable et solidaire vis-à-vis des pays fragilisés par la climat ; on ne sait pas gérer les réfugiés climatiques ! Elle évoque aussi l'épidémie Ebola qui n'est pas terminée et rappelle les règles de prévention, notamment pour les déplacements en Guinée.

**M. BACHY** veut attirer l'attention des participants au Sommet de Lyon sur deux messages. D'abord sur celui du Sommet UEMOA de Yamoussoukro, auquel l'Organisation des régions unies (ORU) était présente et dont la contribution unanime doit être prise en compte et aussi sur la question du modèle de développement par rapport à l'urbanisation croissante : préservation des zones rurales, lutte contre la désertification, propositions sur l'économie circulaire, défi alimentaire face au défi écologique. Ces messages sont portés par des centaines d'élus : ils sont *a priori* favorables à la France, mais on doit y être attentifs !

**M. SOULAGE** exprime son point de vue sur ces sujets, pour reconnaître l'apport de la rencontre de Yamoussoukro, émettant toutefois des réserves sur la contribution de l'O.R.U. malgré la présence de M. CARRASCO.

**M. VAUZELLE** félicite MM. BACHY et FORT pour leur écoute. Il parle du caractère particulier de la coopération décentralisée en Méditerranée, avec la moitié d'une famille vivant à Marseille et l'autre moitié en Algérie, et aussi de la Palestine, comprenant ce que cela signifie pour des populations qui ont des solidarités avec le monde arabe et musulman. Certains sont tentés pour faire le djihad en France, à Paris ou en Isère. On ne peut séparer *régions méditerranéennes de l'Europe et Méditerranée*. Il ne faut pas accepter la montée des violences, ce n'est plus un problème de voisinage, mais de cohabitation. Nombre de Français sont de culture musulmane. L'Union pour la Méditerranée (U.P.M.) a été reprise en main par l'Europe, mais ce n'est pas suffisant. Quelle est la réponse à cette peur du voisin qui fait le quotidien de la presse ? Voir les problèmes des Italiens - qui font face seuls à la situation à Lampedusa ou en Sicile – et des Grecs. Il faut prendre les choses en main de manière lisible. Il y a une dizaine d'organisations à Marseille, dont l'Institut de Recherche sur le Développement (I.R.D.), mais là-aussi un déficit de visibilité. Il faut des actions de renseignement contre les passeurs et les mafias et aussi une conférence rassemblant Etats de transit et Etats d'origine. Il y a un problème commun malgré l'éparpillement des nouvelles. Des initiatives sont prises au niveau régional et il cite ses coopérations avec Tanger-Tétouan, débouchant sur de nouvelles pratiques, son partenariat avec Kasserine au Sud-Liban. Les Méditerranéens comprennent mieux cela que ceux qui vivent en Lituanie ou en Pologne !

Grâce aux lois Thiollière et Canfin on a la sécurité juridique, les collectivités territoriales ont le soutien du Quai, des ambassades. L'Etat soutient et même demande, mais les moyens sont restreints. Les régions ne peuvent pas continuer à réduire leur train de vie (« c'est idiot ! ») si on veut qu'elles remplissent leurs missions. Il faut en parler à un moment où la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur met en question les actions à l'international. M. VAUZELLE a fait à cet égard une note au Premier président de la Cour des comptes et en a informé le Président de la République : on ne peut entreprendre des actions pour la paix, en liaison avec notre diplomatie si la Chambre régionale nous « épingle » à chaque occasion ! Un groupe de travail devrait se constituer avec la Cour, les ministères, les commissions parlementaires et les collectivités territoriales pour qu'il soit remédié à cette situation.

**La Ministre** approuve les propos de M. VAUZELLE. Il doit y avoir solidarité dans les réponses. Le public attend des réactions dans la durée. Elle pense aux personnes qui perdent la vie en Méditerranée, mais aussi dans le désert. Cela demande de l'humilité, car cela touche au droit, à l'éthique. Il faut agir de manière calme, dans le respect du droit sur des questions comme l'asile, la circulation. C'est aussi de l'aide au développement. Il faut s'attaquer aux causes premières. Il est regrettable qu'il y ait uniquement un traitement médiatique et il faut souhaiter que la réponse ne soit pas seulement sécuritaire.

## **3ème partie :** **Évolutions des modalités d'actions de la DAECT et questions insitutionnelles**

### **Intervention de Madame Anne-Marie DESCÔTES, Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats**

**Mme Anne-Marie DESCÔTES**, *directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (D.G.M.)*, évoque la réorganisation des opérateurs, se référant à ses propos de la précédente plénière et soulignant le lien avec la diplomatie globale. La réflexion sur la rationalisation des interventions d'*Atout France*, avec en perspective les Assises du Tourisme à l'automne, de celles l'Institut français, dans le domaine de la langue et de la culture, et de *Campus France*, sur les aspects touchant l'Internet, vont dans ce sens. Elle aborde également la question du sport, autour des grands événements de 2016 et des différents rendez-vous jusqu'à 2024, vers les Jeux olympiques et propose sur l'ensemble de ces sujets des fiches d'actualisation.

### **Intervention de Monsieur Bertrand FORT, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales**

**M. Bertrand FORT** fait alors le point sur les éléments nouveaux intervenus dans les six mois depuis la précédente réunion de la C.N.C.D. Le premier appel à projets thématique sur le Climat a été un succès. Il cite également les appels spécifiques Chili, Mexique, et bientôt celui avec le Sénégal, une première pour un pays de l'Afrique subsaharienne. En revanche, il faut bien noter l'évolution inquiétante des chiffres de l'aide publique au développement des collectivités territoriales pour 2014, en repli, mais qui peut s'expliquer par les circonstances : cadre budgétaire contraint, élections municipales en 2014, positions d'attentes dues aux renouvellements électoraux. Il souligne le travail mené avec les associations, qui s'est développé dans le sens suggéré par le rapport Laignel et tient compte plus que par le passé de la dimension suivi et évaluation. Il salue la présence et le travail accompli sur la question du suivi-évaluation par F3E, se réjouit du renforcement du partenariat avec la Mission opérationnelle transfrontalière (M.O.T.) ainsi que l'émergence de celui avec Schneider Electric. Il indique que le prochain appel triennal aura bien lieu à l'automne, avec une adaptation du calendrier en ce qui concerne les conseils régionaux, compte tenu de leur renouvellement en décembre et du temps nécessaire à l'installation des exécutifs. Il signale l'importance des travaux sur l'état-civil, la politique foncière, le cadastre, le développement agricole et la sécurité alimentaire, pour finir par un mot de remerciement à l'équipe de la D.A.E.C.T. pour le travail de préparation de la C.N.C.D. et du 6<sup>ème</sup> Forum de l'action internationale des collectivités, avec une mention pour son adjointe, Mme Martine ZEJGMAN, qui nous quitte pour occuper d'autres fonctions en poste à l'étranger, et pour accueillir M. KATSAHIAN qui la remplace à la rentrée.

*La séance se conclut par le discours de Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la décentralisation et de la fonction publique.*



*(Texte intégral du discours ci-après)*

1

**Intervention de la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique devant la  
CNCD - 29 Juin 2015**

Monsieur le Vice-Président de la CNCD, Jean-Paul Bachy,  
Monsieur le délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Bertrand Fort,  
Monsieur le Président de Cités Unies France, Roland Ries,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CNCD,  
Mesdames et Messieurs,

« Permettez-moi, avant de rentrer dans le vif du sujet, de vous remercier pour votre accueil et de saluer votre engagement, sans cesse, renouveler pour l'action extérieure des collectivités territoriales.

La commission qui se tient aujourd'hui – à la veille de l'ouverture, par la Président de la République, du 6ème Forum de l'action internationale des collectivités - est un moment important :

- un moment important pour mettre en avant les travaux et les projets qui sont les vôtres,
- un moment important pour échanger sur la continuité et le développement de l'action extérieure des collectivités dans le cadre de la réforme territoriale,
- un moment important pour réaffirmer les grandes priorités qui doivent être celles de notre diplomatie des territoires.

L'action extérieure des collectivités est un vecteur majeur de l'influence de notre pays à l'étranger. Elle est partie prenante et même l'un des axes principaux de ce que le Ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, appelle la « diplomatie démultipliée » de la France. Parce que l'action des collectivités se déploie au plus près des citoyens, la coopération décentralisée constitue une diplomatie concrète, au service du développement et de la solidarité. Et, parce que les collectivités sont des moteurs d'innovation pour les politiques publiques, cette coopération permet à la France de se placer comme un leader sur des sujets d'avenir comme l'administration numérique ou le développement durable.

Les collectivités locales – 5 000 d'entre elles sont engagées à l'international - au travers de leur action extérieure – plus de 10 000 partenariats et 13 000 projets en cours - contribuent directement au rayonnement de la France dans le monde. C'est la raison pour laquelle, depuis 3 ans, le gouvernement s'attache à renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales dans ce domaine, et à assouplir le cadre juridique de la coopération décentralisée.

Dans ce contexte, mon ministère se veut à la fois ressource et interface entre les élus et les services de l'Etat. Grâce à une action conjointe des ministères concernés, de l'ENA, de l'INET et des IRA, nous avons pu formuler des partenariats cohérents et efficaces de collaboration régulière, de formation des fonctionnaires, d'appui institutionnel avec de très nombreux pays, en Europe et en Afrique notamment.

\* \* \*

Dans le cadre de ces échanges avec nos partenaires étrangers, il est très souvent question de l'adaptation de nos services publics, de la modernisation de notre action publique, nécessaires pour pouvoir mieux répondre aux besoins des citoyens dans des sociétés en constante évolution.

Des services publics efficaces qui accompagnent les citoyens à tous les âges de la vie, qui sont aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'économie et qui permettent toutes les créativité, toutes les solidarités et tous les progrès communs, c'est l'ambition de la réforme territoriale engagée par le gouvernement.

Cette réforme territoriale – au-delà des débats habituels qu'elles suscitent chez les élus et dans la presse – a pu vous inquiéter, vous qui oeuvrez en faveur de l'action extérieure des collectivités.

Je veux aujourd'hui vous rassurer. Car bien évidemment, tout sera fait pour garantir la continuité des actions de coopération entreprises par les collectivités. De plus, cette réforme, ouvrira – à n'en pas douter – de nouvelles opportunités pour la diplomatie des territoires.

Dans le cadre des fusions de régions, le principe qui prévaut est celui de la continuité des accords internationaux. La loi du 16 janvier 2015 dispose en effet, que les nouvelles régions « succèdent aux régions qu'elles regroupent dans tous leurs droits et obligations ». Elles se substitueront donc, à chacune des régions qu'elles regroupent pour les conventions de coopération décentralisée que celles-ci avaient. Il en sera de même dans les structures de coopération transfrontalières dont les anciennes régions étaient membres : groupements européens de coopération territoriale et groupements locaux de coopération transfrontalière.

Dès lors, la création de chaque nouvelle région n'aura pas d'incidence particulière sur les conventions existantes. Ces dernières pourront, sans difficultés, être exécutées dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf si un accord contraire des parties s'y oppose.

Il serait regrettable que s'opère une fusion des partenariats, une réduction de l'action extérieure des collectivités locales. Néanmoins, cette restructuration constitue l'occasion de repenser les partenariats en cours, d'interroger leur pertinence, leur efficacité et éventuellement de les rendre plus performants. C'est l'occasion également, via un courrier informatif adressé par le nouvel exécutif, aux partenaires de la région, de relancer et de raviver leurs relations de coopération. Ces relations de coopération vivent aussi au travers des réseaux internationaux des régions, réseaux dans lesquels il est important que nos collectivités continuent de s'investir.

Avec la suppression par le projet de loi NOTRe de la clause générale de compétence pour les régions et les départements, ceux-ci ne pourront plus agir sur leurs territoires que dans les domaines de compétences que la loi leur attribue. Cependant, cette suppression ne devrait pas avoir de conséquences sur la capacité de ces deux types de collectivités à mener des actions de coopération décentralisée.

Les dispositions de la loi du 7 juillet 2014 permettent en effet aux régions et aux départements d'intervenir largement en matière d'action extérieure puisqu'elle prévoit explicitement que : « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en oeuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

La réforme territoriale ne viendra donc pas limiter la capacité de coopération des collectivités. Au contraire, parce qu'elle clarifie les compétences et permet ainsi aux collectivités d'agir de manière plus efficace pour accomplir les missions qui sont les leurs - développement économique et aménagement durable pour les régions, solidarité humaine et territoriale pour les départements, services publics de proximité pour le bloc communal – elle devrait favoriser leur action extérieure.

\* \* \*

Cette action extérieure, il nous faut encore davantage la développer. Pour ce faire, il nous faut continuer de renforcer les capacités des collectivités à être des acteurs de la diplomatie française. Il est important notamment que les collectivités françaises coopèrent entre elles, afin de mieux coordonner entre elles les partenariats qu'elles développent. Je le disais, dans cette optique, la clarification des compétences, constitue un progrès. Les régions par exemple deviendront des acteurs clés de la diplomatie économique de notre pays.

Il est important aussi que nous réfléchissions ensemble à des modules de formation à la coopération décentralisée à destination des élus locaux, qui ont envie de s'engager auprès de nos partenaires étrangers mais qui ne disposent pas toujours du niveau d'information et d'ingénierie nécessaire.

Je souhaite également que nous puissions renforcer l'évaluation de cette action extérieure et systématiser la transparence ainsi que l'accès des données en la matière, comme c'est le cas déjà pour nombre de politiques publiques menées par nos collectivités.

Enfin et ce doit être la priorité de l'ensemble des collectivités, pour accroître le rayonnement de notre pays, nous devons développer des coopérations avec de nouveaux partenaires. Nombreux sont les pays intéressés et la France a beaucoup gagné à échanger avec un large éventail de pays.

Car la coopération – vous en êtes convaincus, tout comme moi – est la meilleure façon de s'évaluer et de progresser ; la meilleure façon aussi, de construire des réponses aux défis qui sont les nôtres. Et l'échange est indispensable : pour ne pas céder à la tentation du repli sur soi – qui se fait malheureusement croissante en Europe et dans le monde –, pour renouer avec les solidarités et pour dessiner un avenir commun.

Mesdames et Messieurs, vous le voyez, la « diplomatie des territoires » est au coeur des préoccupations du gouvernement. Le Président de la République aura l'occasion de le redire demain, lors de l'ouverture du Forum de l'action internationale des collectivités.

La fin de l'année 2015 sera riche en la matière. Je vous invite donc dès maintenant à anticiper des jalons importants pour votre action. Il y a bien sûr, à partir de demain, le Forum que je viens d'évoquer. Il y aura à l'automne, la 21ème conférence des parties de la Convention-cadre des nations unies, au cours de laquelle les collectivités joueront un rôle central.

En parallèle, un vaste appel à projets « Climat » a été lancé par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités, en liens avec les ministères clés, investis dans la lutte contre le dérèglement climatique, qui connaîtra – je l'espère un grand succès.

Cette thématique de la lutte contre le réchauffement climatique, sera centrale à la rentrée. Tout notre pays doit s'engager pour faire de la COP 21 un grand succès. Là aussi l'engagement des collectivités sera indispensable. Car nos collectivités sont des acteurs essentiels de l'environnement au quotidien. Car ce sont nos territoires qui aideront à sortir de la consommation irraisonnée des ressources et inventeront de nouvelles façons de faire la ville sur la ville, limitant ainsi la consommation de ressources. Car au travers de la coopération décentralisée, les collectivités contribuent fortement à la réalisation des objectifs des Nations Unies pour le développement durable.

Je vous remercie et je vous laisse maintenant la parole. »

**M. BACHY** se félicite de l'échange avec la Ministre qu'il remercie. C'est une reconnaissance du travail accompli, couronnée par l'intervention du Président de la République. Nous avons encore des progrès à faire pour améliorer notre performance collective. Dans un monde où la haine, la peur et la division sont trop présents, il convient d'internationaliser les territoires, de renforcer nos enracinements (avec aussi les universités) en soutenant l'action de l'Etat. Nous avons besoin d'outils d'ouverture, de créateurs de richesses et également de créer des solidarités de plus en plus actives. Ce message, nous le portons avec fierté et vous pouvez compter sur nous.

**M. SOULAGE** intervient pour souligner l'importance des propos tenus par M. VAUZELLE et, en écho au discours de Mme LEBRANCHU, mentionne la formation de 200 cadres prévue par l'A.I.R.F., pour répondre à une très importante demande.

**Mme LEBRANCHU** évoque le rôle du Centre national de la fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.) et la mise en place d'outils spécifiques à l'Ecole nationale d'administration (E.N.A.), faisant référence à l'action de sa directrice, Mme Nathalie LOISEAU, elle-même issue de la diplomatie, ayant mis en place un cursus spécialisé visant 30 jeunes. Il faut augmenter le nombre de places, associer les Instituts régionaux d'administration (I.R.A.) ; on doit être meilleurs pour avoir des modules communs et elle cite des pays prioritaires : Chine,

République démocratique du Congo. Il y a une forte demande et « il faut vendre notre culture sans ses excès ».

*L'A.F.C.C.R.E.* rappelle la conférence organisée le 19 mai avec *Centr'aider* et la D.A.E.C.T. qu'ils remercient, et mentionne l'argumentaire joint au dossier. C'est une politique légitime en période de fort renouvellement des territoires et de réformes.

*Remerciements de Mme Girardin et fin de la séance.*

---